

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YÊN-LAY, Ninh-Binh

1898 : début de l'exploitation.
1901 : S.A.

Les concessions agricoles et minières dans la province de Ninh-Binh (Tonkin)
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1900)

[590] M. Pasquier, de Nantes, représenté par M. Bernard, possède à Yen-Lai une concession en voie de prospérité. A la fin de 1899, 400 hectares étaient en plein rapport sur lesquels 125 hectares de café, 25 de manioc, 50 de canne à sucre, 55 d'abaca, 125 de riz, etc. Ce chiffre est actuellement dépassé. En effet, l'exploitation des parties en friche de la concession, qui comprend 1.600 hectares, est très active.

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 juillet 1901)

Nantes. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YEN LAY (TONKIN), 1, pass. Félibien. — 30 ans. — 300.000 fr. — 29 juin 1901.

(*Les Archives commerciales de la France*, 3 août 1901)

Nantes. — Modification des statuts. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YEN-LAY (TONKIN), 1, pass. Félibien. — Transfert du siège, 14, Héronnière. — 29 juin 1901.

(*Les Archives commerciales de la France*, 11 avril 1903)

Nantes. — Modification aux statuts. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YEN-LAY (TONKIN). — 14, l'Héronnière. — Transfert du siège 2, q. Brancas. — Nomination de M. Kerr, administrateur en remplacement de M. Pasquier, décédé. — 4 mars 1903.

LE TONKIN À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
par A. Raquez
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1907)

.....

On admire ... les cafés superbes de la Société agricole de Yên-lay, dirigée au Tonkin par MM. Bernard et Chauveau, et qui, en 1905, ne produisit pas moins de 88.000 kilos,

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1907)

Départs. — Le mois d'avril verra s'éloigner de la terre tonkinoise, pour jouir dans la mère Patrie d'un repos bien gagné, plusieurs colons...

Ils ont été précédés dans la métropole par MM. Louis Bernard, l'actif et dévoué directeur de la Société agricole de Yen-Lay, près Ninh-Binh...

Nous leur souhaitons à tous la meilleure des traversées et un profitable séjour en France.

La colonisation agricole
du Tonkin
par H. COSNIER
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1908)

[...] C'est, toujours dans la même région [de Nam-Dinh], plus de 17.000 pieds de café que possède la Société agricole de Yen-Lai.

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[53] La Société agricole de Yen-Lay, province de Ninh-Binh, est un modèle des grandes plantations. Son siège social est à Nantes, 4, rue Colbert ; son capital de 300.000 francs, plus des obligations. Elle possède des cafés superbes qu'elle exporte ; sa méthode de culture, les engrais qu'elle a fait venir de France et la tenue des plantations ont motivé l'admiration de tous les visiteurs. Cependant, après dix ans d'effort, elle n'est pas encore arrivée à la période de distribution de dividende.

Au sujet de l'impôt sur les cafés que veut mettre le gouvernement malgré tous les engagements pris vis-à-vis des planteurs, cette société a envoyé au président de la chambre d'agriculture la lettre ci [54] jointe qu'il est utile de citer, car elle donne des détails sur les frais de culture, détails qui pourront être utiles à de nouveaux planteurs :

Nantes, le 10 février 1907

Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Tonkin.

Hanoï.

La lecture très intéressante des bulletins que publie votre société ne peut que m'inciter, bien tardivement, à joindre les protestations de la Société agricole de Yen-Lay à celles que plusieurs planteurs ont formulées en 1906, au sujet de l'imposition des caféières.

Les chiffres très exagérés de bénéfices que les résidents ont cru devoir attribuer aux exploitations de caféiers ont été le point de départ de ce projet d'impôt qui, s'il était mis en vigueur, ne pourrait que compromettre le développement des caféières actuelles et les sources de profit qui en résultent pour le Protectorat.

Le plus surprenant n'est pas que l'Administration, à la recherche de ressources pour son budget, ait accepté ces exagérations ; mais il est incompréhensible que les colons faisant partie de la Commission de répartition des primes à l'agriculture, en 1905, aient admis, sans chercher à les contrôler, des chiffres si manifestement augmentés.

De ce fait, la Société Agricole de Yen-Lay, qui a si fortement contribué au développement de la culture du caféier au Tonkin par ses nombreuses expériences et les résultats qu'elle a obtenus, a été exclue de la liste des colons susceptibles de recevoir des primes en argent prévues par l'arrêté du 26 juin 1898. Il est vrai qu'elle a été placée hors concours, mais c'est une récompense d'autant plus platonique que les propositions pour distinctions honorifiques qu'avait formulées la Commission de répartition n'ont pas eu de suite.

La Société Agricole de Yen-Lay a été fondée en 1901 pour apporter au développement de l'exploitation entreprise en 1898, tous les soins que nécessitait une plantation poussée un peu plus vite que les capitaux disponibles le permettaient. Or, en France, les capitaux s'expatrient difficilement aux colonies, et bien que Nantes ait été toujours en relations suivies avec les colonies françaises, ce n'est qu'avec peine et en offrant seulement des avantages sérieux, qu'on put trouver la somme nécessaire à la bonne continuation de l'entreprise.

Voici comment se détaillent les dépenses faites à Yen-Lay depuis la formation de la société jusqu'en juin 1906 (en francs) :

Les frais de premier établissement de la Société et les frais d'émission des obligations ont absorbé 40.000

Il convient d'ajouter à cette somme la prime de remboursement qu'il a fallu consentir pour trouver des souscripteurs aux obligations émises, soit 112.000

Souscripteurs prêteurs auxquels la société a payé jusqu'ici pour intérêts à 5 % (intérêt nullement exagéré pour des capitaux placés aux colonies), la somme de (déduction faite des intérêts créditeurs) 74.000

L'édification des constructions, les achats de matériel, de bétail, construction de routes, etc., ont exigé 96.000 fr.

dont 38.000 fr. ont été amortis et représentent la dépense réellement faite pour ces constructions et achats 38.000

Les achats d'engrais, leur transport, épandage, ont demandé (pour 4 ans) 64.000

Les frais généraux comprenant achats du menu matériel tant en France qu'à Yen-Lay, les impôts, frais d'administration à Nantes et à Yen-Lay 27.000

Les frais de gestion comprenant appointements du directeur et du chef des cultures, des cais, etc. 80.000

L'entretien des plantations, la création de [56] plantations nouvelles, les essais de coton, caoutchouc et prairies 60.000

Les frais de cueillette, de préparation, de transport, de vente de produits de l'exploitation 65.000

L'exploitation a donc absorbé depuis la mise en société (juin 1901) la somme de 560.000, sans parler des 200.000 fr. qui y ont été dépensés avant la formation de la société.

Voyons maintenant ce qu'elle a produit depuis sa création :

264.000 kilos de café vendus pour 479.000

à laquelle il faut ajouter les primes reçues 8.500

Total des recettes 487.500

Donc, après bientôt dix ans d'exploitation, celle-ci reste débitrice de la somme de 72.500 fr., que la société devra amortir sur l'excédent de ses produits avant de pouvoir consciencieusement distribuer un sou de dividende sur le capital social (capital de

300.000 francs grevé d'emprunts en partie hypothécaires s'élevant au chiffre de 401.000 francs).

La valeur actuelle des plantations, terrains et installations, peut donc être considérée comme représentée par la somme de 772.500 francs, et le revenu annuel des produits, établi comme il a été établi dans un certain rapport, est loin de faire ressortir un bénéfice de 50 %.

Les actionnaires qui, du reste, n'ont encore touché aucun dividende, seraient heureux s'ils pouvaient être assurés d'un revenu de 7 à 8 %, vu les aléas qui ont donné lieu à tant de mécomptes, aussi bien aux colons qu'au Protectorat lui-même.

[57] Par ailleurs, il faut tenir compte qu'il reste à établir des habitations confortables pour les Européens qui habitent sur la plantation ; qu'il faut modifier, perfectionner le matériel au fur et à mesure que l'exploitation se développe ; qu'il faut, en bonne administration, faire des amortissements, et, qu'enfin, à partir de 1908 et pendant dix années, il faudra prélever tous les ans 10.000 francs pour le remboursement des obligations.

Nous espérons que ces chiffres atténueront les appréciations par trop élogieuses qui ont engagé à exagérer les résultats de l'entreprise : les plantations peuvent être superbes, elles peuvent promettre beaucoup pour l'avenir, mais avant d'aller plus loin, il faut savoir ce qu'elles ont coûté et ce que l'on peut en attendre pour l'avenir.

La situation de l'exploitation, après dix années d'existence, bien que sous des apparences permettant d'espérer des bénéfices toujours aléatoires, n'est pas tellement brillante qu'il soit opportun de l'arrêter dans son essor par de nouveaux impôts qui viennent s'ajouter aux charges nouvelles inhérentes au développement de la colonie.

Il est incontestable que la culture du caféier est une source de revenus pour le Tonkin : par les transports et l'exportation de ses produits, par l'importation des matières premières, par le développement de l'élevage du bétail et, enfin, par la richesse qu'apportent dans les régions exploitées les sommes distribuées aux indigènes en rémunération de leur travail.

Toutes ces raisons seront sûrement prises en considération par l'Administration, qui remettra à plus tard, bien plus tard, l'impôt à mettre sur les caféières, plantations qui exigent tant de capitaux et de persévérance dans un pays où tout était à apprendre à ce sujet.

Je vous prie, Monsieur le Président, de donner à cette lettre toute la publicité que vous jugerez utile, ne craignant pas que les chiffres ci-dessus, [58] extraits de la comptabilité de la société, puissent être contestés.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Signé : (illisible).

Hanoï, le 6 avril 1907.

Le Président de la Chambre d'Agriculture
à M. le Résident supérieur au Tonkin,
Hanoï.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci joint, la copie de la protestation que je reçois de France, émanant de M. le directeur de la Société agricole de Yen-Lay (Ninh-Binh) contre la taxe imposée l'an passé aux caféières au Tonkin.

Je saisis cette occasion d'appeler votre attention sur ce fait, que, malgré les protestations de la chambre d'agriculture du Tonkin et celle des planteurs, aucune solution satisfaisante n'a été, jusqu'à ce jour, donnée à cette question. Il convient d'ajouter que l'arrêté établissant cette taxe renferme une inexactitude en l'attribuant à un vœu de notre compagnie. Or, aucun avis semblable n'a jamais été émis par la

chambre d'agriculture du Tonkin ; c'eût été, du reste, en le formulant, aller contre les véritables intérêts d'une culture nouvelle encore à la période d'essai.

Signé : LAUMONIER.

Société Agricole de Yen-Lay
(*Les Annales coloniales*, 28 octobre 1909)

Assemblée ordinaire le 18 novembre à trois heures, 4, rue Colbert, à Nantes.

Annuaire des entreprises coloniales, 1910 :
Conseil d'administration : Ch. Simon (pdt), C. Touchais, Edmond Kerr...

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

6 Bernard, Henri-Louis, directeur Société agricole de Yên-lay, Ninh-binh.
11 Boisson, employé Société agricole Yên-lay, Ninh-binh.

(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1911)

[517] Les planteurs de café des provinces de Ninh-Binh (région de Nhô-Quan et Yên-Lai) et de Ha-Nam (région de Chi-né) ont été satisfaits de la campagne 1909-1910. La culture s'étend même dans la première des provinces, où la Société Agricole de Yên-Lai, dont la plantation couvre 200 hectares, comportant 230.000 pieds, a repiqué 50.000 pieds nouveaux dans le courant de 1910 [...].

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YEN-LAY
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 20 mai 1912)

Société anonyme française. — Siège social à Nantes, rue Colbert, n° 4. — Objet ; Exploitation de terrains et de concessions dans la province de Ninh-Binh, Tonkin, au moyen de plantations de caféiers ou toutes autres utilisations agricoles. — Durée : 80 ans à compter du 20 juin 1901. — Capital social originellement de 300.000 francs représenté par 3.000 actions de 100 fr. entièrement libérées dont 1.900 actions d'apport.

Bilan au 30 juin 1911.

Actif : immeubles, 501,197 fr. 26 ; matériel et animaux, 105,023 fr. 07 ; valeurs disponibles ou à réaliser, 77,259 fr. 90 ; valeurs diverses, 2,724 francs 50 ; valeurs à amortir, 73.698 fr. 90. — Total : 759.903 fr. 63.

Passif : créanciers divers, 19.314 fr. 35 ; créanciers prêteurs, 50.600 fr. ; obligations, 326.100 fr. ; réserve pour amortissement, 50.634 francs 13 ; réserve spéciale, 959 fr. 25

; capital actions, 300.000 fr. ; solde créditeur du compte profils-et pertes, 12,295 fr. 90.
— Total : 759,903 francs 63.

1.332 obligations de 300 fr. émises sur lesquelles 245 ont été amorties. Garantie hypothécaire sur les immeubles et le matériel de la société, intérêts à 5 p. 100. — Apports en nature : trois concessions représentant ensemble 1,600 hectares complantés à la fondation de la société de 60.000 caféiers. — Bénéfices répartis : 5 p. 100 réserve légale. 5 p. 100 aux actionnaires, somme fixée par le conseil d'administration pour créer un fonds. de prévoyance. — Le solde attribué 5 p. 100 au conseil d'administration et 95 p. 100 aux actionnaires. — Assemblées générales : chaque année, courant novembre, au siège social convoquées par insertion dans un journal d'annonces légales de Nantes 20 jours à l'avance. — La société se propose de réduire le capital de 49.600 fr. et de l'augmenter immédiatement de pareille somme par création de 494 actions de priorité de 100 fr. chacune.

Un administrateur qui certifie conforme le bilan sus-énoncé.
M. Constant Touchais, 4, rue Colbert (Nantes).

Société anonyme dite
Société agricole de Yê-Lay

Réduction et augmentation de capital
Modification aux statuts
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1912)

Aux termes d'une délibération prise le 18 avril 1912, et dont une copie a été déposée pour minute à M^e Durand-Gasselin, notaire à Nantes, suivant acte à son rapport, en date du 16 juin 1912, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société agricole de Yê-Lay, société anonyme dont le siège est à Nantes, 1, rue Colbert, a décidé de racheter 494 de ses actions entièrement libérées avec jouissance courante lors du rachat, et a donné au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'exécuter cette décision.

En outre, l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à racheter le nombre d'actions nécessaires pour payer aux obligataires et autres créanciers de la société la totalité de leurs créances.

De plus, l'assemblée générale a décidé que le capital social serait reporté à son chiffre primitif de 300.000 fr. par la création de 494 actions privilégiées ou de priorité de 100 fr. l'une, ayant rang privilégié sur l'actif social et la répartition des bénéfices.

.....

Société agricole de Yê-Lay
(TONKIN)
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1913)

Par délibération prise le 6 novembre 1912, l'assemblée générale extraordinaire de la Société agricole de Yê-Lay (Tonkin), société anonyme, ayant son siège à Nantes, 1, rue Colbert, a adopté la résolution suivante :

« L'article 6 des statuts sera ainsi modifié :

« Le fonds social, composé des apports en nature et du capital en numéraire, est fixé à 300.000 francs, divisé en :

« 1^o — 2.506 actions ordinaires, de 100 francs l'une, entièrement libérées ;

« 2° — 494 actions de priorité, également de 100 francs l'une, entièrement libérées. (Délibérations des assemblées générales extraordinaires des 26 juin et 6 novembre 1912.)

« Le reste sans changement. »

.....

Pour insertion :

le président du conseil d'administration,

Signé : Ch. SIMON

MÉRITE AGRICOLE
LISTE SUPPLÉMENTAIRE
COLONIES

(*Journal officiel de la république française*, 16 avril 1913, p. 3367)

Chevaliers

Boisson (Daniel), ingénieur agricole, chef de culture à Yen-Lay (Tonkin) ; 13 ans de services.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE YÊN-LAI (Ninh-binh)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 100)

MM. [Henri] BERNARD, directeur ;
BOISSON, agent de culture ;
DURAND, —

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE CHO-GANH,
province de Ninh-ninh
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 93)

MM. SAISSAC, directeur de la plantation de Cho-ganh (Ninh-binh)..
[Henri] BERNARD, directeur de la plantation de Yên-lai.

AEC 1922 :

[Henri] Bernard, directeur de la Sté agricole de Yên-Lay à Ninh-binh.

Rectification
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1922)

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Samson, le 25 novembre 1922.

Monsieur le directeur de *l'Avenir du Tonkin*, Hanoï

Monsieur,

En lisant votre journal du 24 courant, j'y relève une petite erreur au sujet de la visite de M. le résident supérieur à Cho-Ganh.

M. Le Roy des Barres n'a pas de plantation dans la province de Ninh-Binh ; c'est à la « Société agricole de Cho-Ganh », dont toutes les plantations ont été établies par [mon mari, Henri Bernard \(décédé depuis deux ans\)](#), que M. le résident supérieur a été reçu.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien faire bon accueil à cette mise au point laquelle a pour but le souvenir de mon mari, « véritable père » des plantations de la « Société agricole de Cho-Ganh ».

Dans cet espoir veuillez, Monsieur, recevoir avec mes remerciements anticipés, mes salutations les plus distinguées.

R. Bernard.

Les plantations de café au Tonkin et dans le Nord Annam
par H. C. [\[Henri CUCHEROUSSET\]](#)
(Suite du 30 novembre)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 décembre 1924)

[...] Au-delà de la plantation de Choganh, que nous laissons à droite, se trouve celle de Yênbay [*sic* : *Yên-Lay*], l'une des premières que nous avons visitées en 1914. Créée par feu M. [\[Henri\] Bernard](#) à l'aide de capitaux de la métropole, elle passa, de son vivant, aux mains de capitalistes locaux. Évincé de ce qui avait été l'œuvre de sa vie, il en conçut un chagrin qui ne contribua pas peu à abrégé son existence. [...]

Le Tonkin est-il surpeuplé ?
Conférence faite à la Société d'Enseignement mutuel du Tonkin
le 12 novembre par M. H. Cucherousset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 novembre 1925)

[...] Heureusement l'exemple a été donné par des colons comme les Borel, les [Bernard](#), les Leconte, auxquels vos enfants élèveront des pagodes, s'ils ont un peu de reconnaissance. Ces colons français sont de vrais conquérants, des chefs, qui s'offrent à vous pour vous conduire à la conquête pacifique de terres qui n'auront été volées à personne. Voilà la conquête à faire avant de songer à déposséder les paisibles possesseurs d'autres terres. [...]
